

RAPPORT N° 04/6-15  
au Conseil Municipal

OBJET

**PARC URBAIN DE LA TRINITE  
(tranche paysagère sud-est)**

**PROGRAMME DES TRAVAUX RELATIFS A LA REALISATION DE PLANTATIONS  
LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES PAR LA SODIAC**

Par Délibération du 23 juin 2000, le Conseil Municipal a approuvé l'exécution d'une première tranche de travaux consistant, sur la totalité des 10 ha de la zone, et conformément au projet de l'équipe de paysagistes CORAJOUR-SODEXI, à la mise en place de terre végétale amendée, à l'engazonnement du site et à la réalisation de l'installation d'arrosage.

Par Délibération du 20 octobre 2000, le Conseil Municipal a approuvé l'Avenant n° 2 au Contrat de Maîtrise d'Oeuvre, en incluant notamment la réalisation des clôtures au titre du programme de la tranche ferme des travaux.

Aujourd'hui, les cinq premières phases du programme des travaux de la tranche ferme ont été exécutées, à savoir :

- terrassements généraux - 1ère tranche,
- terrassements généraux - 2ème tranche,
- approvisionnement en terre végétale,
- régalage de la terre végétale, amendement et engazonnement,
- réseau d'arrosage,

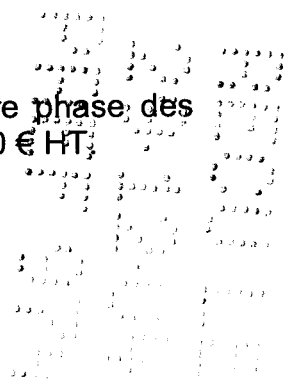
et les travaux de la dernière phase, en l'occurrence l'exécution des clôtures, ont débuté en octobre 2004 et se termineront au cours du premier trimestre 2005.

Par Délibération du 30 septembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé l'exécution de la deuxième tranche travaux décomposée en trois phases, à savoir :

- plantations
- structures, génie civil, revêtement de sol, mobilier urbain,
- aménagement des parkings,

pour un montant de 3 500 000,00 € TTC.

Il est donc proposé de réaliser les plantations constituant la première phase des travaux de la deuxième tranche, pour un montant estimé à 1 270 000,00 € HT.





DELIBERATION N° 04/6-15  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 17 décembre 2004

**OBJET**

**PARC URBAIN DE LA TRINITE  
(tranche paysagère sud-est)**

**PROGRAMME DES TRAVAUX RELATIFS A LA REALISATION DE PLANTATIONS  
LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES PAR LA SODIAC**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-15 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre FOURTOY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le DCE de la tranche de travaux de la zone sud-est du Parc Urbain, pour la réalisation des plantations.

**ARTICLE 2**

Autorise la SODIAC à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution des travaux.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, **27 DEC. 2004**

  
**DEPUTÉ-MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**